

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 15 (1879)  
**Heft:** 5

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

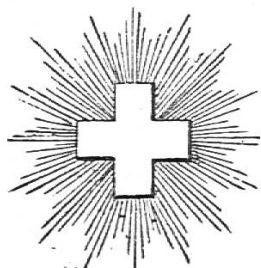
**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

1<sup>er</sup> MARS 1879.

XV<sup>e</sup> Année.



N<sup>o</sup> 5.

# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE. — Intérêts de la Société. — Tableau de l'Exposition scolaire suisse à Paris (Hanriot). — Quelques mots sur l'École, les régents ou instituteurs primaires (*suite*). — Correspondance: De l'institution du certificat d'études. — Bibliographie suisse et française. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

---

## INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Comité-directeur rappelle que les questions suivantes ont été mises à l'étude en vue du congrès scolaire qui aura lieu à Lausanne en juillet 1879.

### 1<sup>re</sup> Question (*générale*).

Les méthodes et les programmes en vigueur dans nos écoles tiennent-ils suffisamment compte du développement physique de l'enfant? En cas de réponse négative, par quel moyen pourrait-il être apporté un remède à cet état de choses?

Rapporteur général: M. DUMUR, directeur des écoles de Vevey.

### 2<sup>e</sup> Question (*générale*).

On se plaint parfois que les jeunes gens, quelques années après leur

sortie de l'école, ont oublié la plus grande partie des connaissances qu'ils y avaient acquises.

A quoi faut-il attribuer cet état de choses et quels sont les moyens d'y remédier ?

Rapporteur général : M. GIGANDET, professeur au progymnase de Délémont.

3<sup>e</sup> Question (spéciale).

A quel âge convient-il de faire commencer l'étude du latin ?

Rapporteur général : M. LECOULTRE, régent au collège de Genève.

4<sup>e</sup> Question (spéciale).

A quel âge, les manuels pour l'enseignement primaire doivent-ils être mis entre les mains des élèves ?

Pour quel degré de l'enseignement et pour quelles branches d'études pourraient-ils être supprimés ?

Rapporteur général : M. COLOMB, instituteur à Aigle.

Les travaux individuels et ceux des sections devront être envoyés aux rapporteurs généraux avant le **31 mars** prochain.

*Le Comité-directeur.*

---

**Tableau de l'Exposition scolaire suisse à Paris, dans la Revue pédagogique de Hanriot.** — Pestalozzi, par M. Pompée.

Parmi les Revues pédagogiques publiées en France, celle que dirige M. Charles Hanriot et qui paraît chez Delagrave, à Paris (rue des Ecoles, 58), continue à mériter l'attention des hommes d'étude<sup>1</sup>. Le n<sup>o</sup> 7 (juillet 1878) renferme (pag. 99) un compte-rendu élogieux de l'Exposition scolaire de la Suisse, par M. Cadet, inspecteur de l'Instruction primaire, à Paris. « Cette Exposition, dit M. Cadet, est aussi sérieuse qu'elle est modeste au premier abord. » Entrant dans les détails, M. Cadet déclare ne pas partager sans réserve l'enthousiasme qu'inspirent les procédés de Frœbel. Il leur trouve un caractère trop mathématique. « La belle avance, dit-il, quand à la vue d'un certain arrangement de baguettes un enfant de 4 à 5 ans s'écriera : triangle scalène ou isocèle. Nos méthodes françaises n'ont rien à envier à personne en ce qui concerne le développement de l'intelligence et du cœur ; *il suffit de veiller à ce que la routine ne les laisse*

<sup>1</sup> Sur ce recueil mensuel, publié chez Delagrave, rue Soufflot, voir l'*Educateur*, de l'année dernière, pag. 55 et 89.

» pas dégénérer en un vain mécanisme, en un corps sans âme  
» (pag. 100.) »

Pessimiste à l'endroit des exercices frœbeliens, M. Cadet est un peu optimiste, en revanche, quand il s'agit de la France. Il reconnaît cependant qu'il y a des emprunts utiles à faire à cette terre classique de la liberté qu'on nomme la Suisse.

« Le canton de Vaud, dit M. Cadet, mérite une mention spéciale pour la consciencieuse collection de ses devoirs, tant des écoles primaires que des écoles normales (pag. 100). Il y a là une épreuve loyale et sincère qu'il est intéressant de regarder de près. »

M. Cadet approuve la liberté laissée aux élèves pour les exercices de rédaction. En France, on leur donne un canevas minutieusement divisé.

« Les travaux des élèves régents et des élèves régentes du canton de Vaud se recommandent par le bon choix des sujets et le bon esprit avec lequel ils sont traités : ma chambre, la maison paternelle, la nature aux jours de pluie, l'union fait la force (102). »

M. Cadet ne paraît pas avoir apporté la même attention aux écoles du canton de Neuchâtel, qui ont trouvé heureusement ailleurs des appréciateurs enthousiastes et tout aussi exclusifs. M. Cadet fait cependant l'éloge du Manuel d'instruction civique de M. Bornet, « justement estimé, dit-il, pour le choix et la méthode, pour la simplicité des explications. »

Il parle aussi de l'*Instruction civique* de M. Catalan, commençant par la Constitution genevoise. Cette instruction manque à la France (106).

M. Cadet porte envie à la Suisse pour les conférences d'instituteurs, qui font défaut à Paris et dans la majeure partie de la république (108).

« J'ai été frappé particulièrement de voir des instituteurs aussi occupés, à Neuchâtel et à Lausanne, des questions qui intéressent au plus haut degré l'enseignement, comme celle des moyens de favoriser la correction du langage et la facilité d'élocution chez les enfants. »

Un autre regret de M. Cadet porte sur l'examen de pédagogie qu'on fait subir aux aspirants de l'enseignement primaire en Suisse et qui ne se fait pas en France.

M. Cadet parle de 20 épreuves orales ou écrites que doivent subir les candidats chez nous.

Les expositions de tous les autres pays ont été décrites également par des collaborateurs de la *Revue pédagogique*, dans les nos 7 et 8.

L'histoire de l'enseignement primaire en France a été retracée dans le n° 10, par M. Rousselot, qui évalue à 10,000 le nombre des écoles primaires qui existaient dans ce pays, en 1833, à l'époque de la promulgation de la loi de M. Guizot.

Le même numéro nous fait connaître les prix décernés par le Jury de l'Exposition universelle. La Suisse n'a aucun des 4 grands prix, dont 2 ont été décernés à la France, 1 au Japon et l'autre à la Belgique.

La Suisse a obtenu, en revanche, 2 médailles d'or, décernées au canton de Zurich et à la ville de ce nom. Sur 66 de ces médailles, la France en a reçu 21, sans compter sa part dans la médaille d'or décernée aux Frères de la doctrine chrétienne établis en France, Belgique et au Canada; l'Italie en a 5; les Etats-Unis, 13; la Belgique, 6; l'Autro-Hongrie, 3; le Danemark, 2; la Hollande, 1; la Russie, 1; la Norvège, 1; l'Angleterre, 3, y compris 2 décernées au Canada anglais. Un Frère de la doctrine chrétienne a obtenu une médaille d'or; c'est le Frère Alexis Gochet, en Belgique.

---

Il a déjà été fait une mention sommaire dans nos colonnes d'un livre en 400 pages sur la vie et les travaux de Pestalozzi, par feu M. Pompée, ancien instituteur, premier directeur de l'Ecole Turgot, à Paris, et fondateur de l'Ecole professionnelle d'Ivry, paru en 1878. Mais ce que nous tenons à dire, c'est que même après le beau et savant livre de notre compatriote Roger de Guimps, l'ouvrage de M. Pompée, couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, se laisse non-seulement lire avec plaisir, mais offre beaucoup de détails qui ne se trouvent pas dans les autres biographies de notre grand Educateur.

L'ouvrage posthume de M. Pompée est divisé en deux parties; l'une consacrée à la Biographie et l'autre aux Méthodes. La première a pour épigraphe de touchantes paroles de l'immortel pédagogue à son ami Gesner: « Je vécus moi-même comme un » mendiant pour enseigner à des mendiants à vivre comme des » hommes. »

La seconde partie porte en tête ces mots de Pestalozzi adressés au Père Girard: « Nous ne prétendons pas à l'honneur de l'in- » vention, mais nous cherchons à mettre en pratique ce que le » bon sens avait appris aux hommes depuis des milliers d'an- » nées. »

Ces études de M. Pompée sur Pestalozzi, publiées par M. Château, directeur de l'Ecole professionnelle d'Ivry, sont suivies d'environ 100 pages écrites par l'éditeur, M. Château, sur son beau-père, M. Pompée, et ornée d'un portrait très ressemblant

de cet homme distingué, dont l'auteur de ces lignes avait eu le plaisir de faire la connaissance personnelle à Fribourg et de la renouveler ensuite à l'Exposition universelle de Paris. M. Pompée est mort le 9 février 1872.

A. DAGUET.

## Quelques mots sur l'École, les régents ou instituteurs primaires. <sup>1</sup>

(Suite.)

Nous ne parlons pas des paroles grossières et indécentes que les parents prononcent devant leurs enfants. Or que peuvent faire les exemples et les paroles de l'instituteur en présence des exemples et des paroles des parents ?

Encore si ces derniers avaient quelque respect ou l'apparence du respect pour l'instituteur. Mais non, en parlant de lui ils disent : le *Régent*, comme on dit le *Moutonnier*, le *Taupier*. Il est vrai qu'ils disent aussi le pasteur tout court. Nous ne pouvons et ne devons pas prétendre à mieux.

Ces derniers sont donc obligés de se faire une idée sur ce qu'ils voient et entendent en dehors de l'école et surtout chez leurs parents.

Voici un fait qui s'est passé tout récemment sous mes yeux et où la politesse le dispute à l'obéissance.

Un père courroucé contre son enfant, gamin de dix ans, saisit une verge et le poursuit ; le petit lutin gagne le large, se retourne et.... tire la langue à l'auteur de ses jours. Vous croyez peut-être qu'il reçut une bonne volée. Eh bien ! non : le père laissa tomber sa verge en éclatant de rire « de cette malice. »

Luttez, instituteurs, contre les fruits d'une pareille éducation, autant voudrait couper des tranches de gâteau sur le disque de la pleine lune.

On s'étonnerait après cela des progrès du désordre et de l'inconduite qui se manifestent en plusieurs endroits de notre pays.

Oserais-je à propos de la décadence des mœurs rappeler ce qu'écrivait Rousseau dans son discours sur les sciences et les arts : *Qu'on a de tout avec de l'argent hormis des mœurs et des citoyens*. Et ailleurs : *Si la culture des sciences est nuisible aux qualités guerrières, elle l'est encore plus aux qualités morales*.

Sans vouloir tirer des paroles du grand philosophe genevois les conclusions extrêmes qu'il en faisait sortir, nous devons pourtant reconnaître que l'augmentation des fortunes et l'élévation du niveau intellectuel ont rarement tourné au profit de la moralité publique <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Il s'est glissé une ou deux fautes grossières dans le premier article. On y lit entre autres : « que les parents mesurent la politesse de leur propre mesure pour : « à leur propre mesure.

<sup>2</sup> Les exemples donnés plus haut par l'auteur prouvent, ce nous semble, que le niveau intellectuel aurait grand besoin d'être élevé dans nos villages. Rousseau ne croyait probablement pas lui-même à la prétendue corruption de la société par les sciences et dont la conclusion logique serait le triomphe de l'ignorance.

(Note du rédacteur en chef.)



On peut à cet égard faire une observation analogue à celle qu'à faite M. Troillet dans la dernière réunion des instituteurs vaudois.

Lorsqu'arrive l'examen, que nous demande-t-on ? Est-ce peut-être si nos élèves sont devenus plus appliqués, plus studieux, plus polis, meilleurs en un mot ? Chacun le sait, il est question de tout autre chose ; aussi ne doit-on pas s'étonner si beaucoup d'instituteurs s'occupent bien plus de l'instruction que de l'éducation.

Je ne veux point terminer ce chapitre sans mentionner ce refrain qu'on nous répète si souvent : « Les vieux régents savaient mieux se faire craindre que ceux d'aujourd'hui. »

Sans doute, mais voyons. Ces braves gens dont l'exemple ne serait certes pas toujours bon à citer, avaient pour eux surtout l'autorité de la verge. Qu'un élève se montrât récalcitrant, vite la canne volait et le mutin rentrait dans l'ordre. Système brutal, ajoute-t-on, mais qui dans ses effets valait bien le système actuel.

Qu'arriva-t-il cependant ? Quelques-uns abusèrent du moyen ; deux ou trois enfans reçurent des coups graves ; les âmes sensibles s'émurent, d'une souris on fit un éléphant et, d'un coup de plume, le législateur interdit aux régents les châtimens corporels, sans leur donner les moyens de réprimer d'une autre façon les insolences et les écarts des mauvais garnemens que comptent les écoles.

Et qu'on me dise pourtant si quelques coups de verge, tout en produisant plus d'effet, faisaient bien plus de tort à la santé d'un enfant qu'une position forcée pendant un temps plus ou moins long, ou qu'une réclusion dans l'air empesté d'une école avec obligation sans doute de fatiguer sa vue à quelque travail écrit. Qu'on me dise encore si les abus qui se sont produits ne pouvaient pas, presque tous, s'expliquer par des circonstances particulières, indépendamment du système lui-même.

Je vois d'ici le flot d'indignation que je soulève contre moi. « *Comment, me dira-t-on, voulez-vous donc nous ramener aux peines corporelles.* Loin de moi cette pensée ; nos mœurs d'ailleurs s'y opposeraient.

Je sais qu'on obtient souvent davantage des enfans par la douceur que par la force et je connais tout le plaisir qu'il y a à vaincre de cette façon ; mais je sais aussi qu'il y a des élèves de qui des anges ne feraient pas façon et c'est justement avec eux que le maître se trouve désarmé, quand il n'en est pas la victime.

Qu'un élève vous réponde grossièrement, qu'il vous insulte même, il faudra réfléchir sept fois pour savoir si vous avez le droit de lui imposer silence par un soufflet, au risque, si vous le faites, de voir accourir en furie le père ou la mère (le plus souvent celle-ci) qui vous habille à sa façon. Vous aurez beau lui expliquer de sang-froid comment la chose s'est passée : elle n'entend rien : « *Vous n'avez pas le droit de le battre.* » Voilà le refrain. Il a le droit de l'insulte, mais celui de la répression immédiate, vous ne l'avez pas.

J'aimerais à savoir si dans tout le canton il se trouve *dix* instituteurs qui soient parvenus à passer une année entière sans lever la main sur un de leurs élèves ? Et ces dix se trouvassent-ils, cela ne me prouverait

pas que les autres eussent tort d'user de temps à autre de ce moyen condamné par l'opinion, mais dont l'application est rendue parfois presque inévitable par la méchanceté raffinée de certains élèves.

Toute autorité doit avoir une sanction, une force qui la fasse respecter, ce qui ne veut pas dire qu'on doive faire à chaque instant usage de cette force. Parce qu'on avait autrefois un bourreau, personne n'en conclut qu'il exécutait du matin au soir.

Mais si l'on se plaint dans le Conseil fédéral de n'être que « sept et un rouleau de papier, » que doit dire un pauvre instituteur qui se trouve seul en face d'une foule ayant pour elle le rouleau de papier. Je dis seul, car trop souvent, dans ces cas, ceux qui devraient le soutenir, la Commission d'école en particulier, ne lui prêtent d'autre appui que celui d'un roseau à un homme qui se noie.

Il ne manque à son autorité qu'une chose, c'est la sanction de la force, et s'il ne l'a pas de par la loi, soyez certains qu'il la prendra malgré tout, malgré même tous les philanthropes.

(A suivre.)

---

## CORRESPONDANCE

### DE L'INSTITUTION DU CERTIFICAT D'ÉTUDES.

Considérant le degré d'instruction peu satisfaisant constaté chez un grand nombre de jeunes gens par les examens de recrues et la nécessité de donner un stimulant à nos élèves primaires les plus âgés, nous avons l'honneur de soumettre à l'appréciation des autorités compétentes la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'instituer, comme ailleurs, un « *Certificat d'études primaires*. »

Ce certificat serait assigné comme terme des études et pourrait être exigé par les familles ou dans les places où se présenteraient les jeunes gens, soit pour faire un apprentissage, soit pour remplir tel autre emploi.

Toute recrue serait tenue de l'exhiber, sans pour cela être dispensée de l'examen prescrit du reste par une loi fédérale.

L'examen du certificat d'études porterait sur les matières obligatoires de l'enseignement primaire; il servirait à constater que l'enfant est pourvu de connaissances suffisantes en « religion, français, mathématiques, histoire, géographie », etc. Il s'agirait avant tout d'un examen pratique, auquel procéderaient des jurys d'examen, organisés officiellement par cercle ou par district. D'un autre côté, comme il y a dans toute école des élèves qui, même en demeurant écoliers jusqu'à 20 ans, ne seraient jamais en état d'obtenir un certificat moyen, il serait à désirer que ces certificats fussent *gradués* et indiquassent, par des chiffres, le niveau forcément inégal des élèves.

Un minimum, par exemple 5 sur 10, serait exigé pour pouvoir sortir de l'école; et, tant que ce succès n'aurait pas été atteint, la fréquentation (tout au moins des cours du soir), continuerait d'être obligatoire.



Il faudrait aussi qu'un règlement précisât le moment auquel les candidats pourraient se présenter devant la commission d'examen ; en admettant l'âge de 15 ans révolus, on pourrait sortir avec un chiffre plus ou moins brillant au-dessus de 5/10.

Il y aurait là un stimulant précieux pour les élèves intelligents qui tiendraient non pas seulement à passer, mais à obtenir les meilleurs succès possibles ; en outre, la responsabilité du maître serait dégagée ; quand le jeune homme aurait rétrogradé, on ne saurait, logiquement, en imputer la faute à l'instituteur dont il aurait suivi la classe. Telles sont, Monsieur le rédacteur, les réflexions que nous avons tenu à vous adresser dans un moment où la plupart des journaux discutent la question des examens de recrues, tout en recherchant les causes de cette infériorité qui est, il en faut convenir, bien humiliante pour notre pays !

J'espère que cette idée provoquera une discussion dont le résultat, s'il y a lieu, pourrait faire l'objet d'un article spécial lors du remaniement de la loi scolaire.

Chabrey, Vully, 1<sup>er</sup> février 1879.

M. CHANSON.

---

## BIBLIOGRAPHIE

*Geschichte des Schulwesens im Kanton Bern*, von J.-J. Kummer. Berne, Wyss, 1874, in-4°, 95 pages.

Le même ouvrage en français sous ce titre *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Berne*, Wyss, 1874, 211 pages in-8°.

*Geschichte des Primar-Schulwesens im Kanton Bern*, von Jacob Egger, Schulinspektor, Berne. Wyss, 1879.

Nous avons examiné ces deux ouvrages. Il n'y a qu'à lire la *table des matières* de l'ouvrage de M. Egger pour se convaincre que le titre d'Histoire est un titre usurpé. Il y a très peu d'histoire dans ce livre et beaucoup de statistique. Le passé y est complètement sacrifié au présent. M. Egger ne connaît que ce qui s'est fait depuis qu'il est inspecteur d'écoles. Ceci est surtout vrai en ce qui concerne le Jura bernois qui ne figure guère que pour la forme dans ce livre. Il est déplorable de voir le sans-façon avec lequel certains Suisses allemands traitent en toute occasion ce qui regarde leurs concitoyens de langue française. M. Péquignot est le seul des Directeurs d'école normale du Jura bernois qui ait trouvé grâce devant le statisticien bernois. Mais pourquoi ? Parce qu'il se trouve qu'il a été inspecteur d'école comme l'auteur du livre. On ne nous dit pas un mot de la fondation de l'école normale de Porrentruy en 1836. Mais tous les Inspecteurs d'École, grands et petits, sont rangés en bataille à la page 85 et de nouveau à la page 87.

Le livre de M. Kummer répond beaucoup mieux à son titre d'histoire. C'est une histoire véritable, non-seulement de l'instruction primaire, mais de tout le système d'instruction publique, depuis l'école primaire jusqu'à l'Université. Mais là aussi, comme dans le précédent ouvrage, la partie française du pays est trop sacrifiée. Nous y avons cherché vainement ce qui concernait l'école normale du Jura bernois. La seule phrase que

nous y avons trouvée est celle-ci : « Remarquons en *passant* qu'en 1843 » le directeur Rickli étant mort, fut remplacé par le pasteur Boll et qu'à » Porrentruy, M. Daguët succéda à M. Thurmann. » Et c'est tout. Thurmann cependant fut avec Stockmar et Choffat le fondateur de cette école et a exercé une influence considérable sur le corps enseignant. Ses successeurs Alexandre Daguët et Xavier Péquignot ont aussi fait quelque chose. Il y aurait eu certainement quelque chose à en dire au point de vue de l'impulsion donnée à l'éducation et à l'enseignement. M. Daguët ne figure dans ces pages que comme rédacteur de l'*Educateur* et avec l'épithète de spirituel dont nous remercions M. Kummer. Dans la biographie scolaire du canton, on ne trouve en français que les ouvrages de M. Miéville qui, comme on sait, habite Berne. Les livres imprimés dans le Jura, Porrentruy, Delémont, Bienne, font totalement défaut. On voudrait aussi y voir plus d'idées et d'appréciations et moins de ces détails techniques qui ne nous apprennent rien sur la marche et l'esprit des écoles. On dirait vraiment qu'on a pris pour devise ces mots d'un philosophe empirique : « *Omnia constant in numero, pondere et mensura*<sup>1</sup>. »

Nous ne songeons point toutefois à contester l'utilité des publications de ce genre du livre de M. Kummer surtout, qui dans les citations par lesquelles il termine son livre, fait preuve d'un esprit élevé et supérieur au rationalisme desséchant de certains hommes d'école. A. DAGUËT.

---

LA SUISSE, *études et voyages à travers les 22 cantons*. (Hachette, Paris.)

*La Suisse*, de M. Jules Gourdault a été déjà mentionnée dans ces pages comme une splendide image de notre patrie, due à la plume d'un écrivain distingué de Paris et au crayon des artistes les plus habiles de la grande ville. *La Suisse* en est maintenant à sa 43<sup>e</sup> livraison de 16 pages chacune et en aura 100 illustrées de 750 gravures représentant des vues, des paysages, des monuments, des costumes, des portraits de fêtes populaires et villageoises et quelques scènes historiques comme les *Adieux de Calvin aux magistrats et pasteurs de Genève*. L'auteur écrit en amateur de la nature alpestre, de la poésie et de la vie populaire bien plutôt qu'en historien, sans dédaigner toutefois les institutions et les annales de l'Helvétie qu'il ne connaît cependant que très imparfaitement et d'après une lecture rapide de Zchokke, Vulliemin, Galiffe et quelques autres écrivains indigènes. Nous n'en devons pas moins être reconnaissants à l'aimable et brillant écrivain de l'enthousiasme qu'il montre pour notre pays et qu'il a le talent de communiquer à ses lecteurs<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Toutes choses se réduisent au nombre, aux poids et mesures.

<sup>2</sup> Le mot *Lioba*, dans le « Rang des Vaches » serait, selon M. Gourdault un nom d'amitié donné aux vaches. C'est la première fois que nous entendons expliquer ce mot dont personne ne sait exactement le sens dans la verte Gruyère, la patrie des armaillis, c'est-à-dire des bergers (et non des vaches, comme dit par erreur M. Littré). Les dernières livraisons de *la Suisse* renferment des erreurs que nous tenons à signaler. Nous le ferons prochainement.

LE JOURNAL DE LA JEUNESSE dont nous avons déjà eu également l'occasion d'entretenir les lecteurs de l'*Educateur*, en est à sa septième année d'existence et nous nous bornons à constater que cette revue hebdomadaire et illustrée de l'adolescence, continue à charmer non-seulement son public à elle, mais même les personnes d'âge mûr qui attendent avec presque autant d'impatience que les plus jeunes le facteur qui apporte chaque samedi la feuille favorite.

L'attrait principal de cette publication est certainement le roman ou récit d'imagination plus ou moins réel, plus ou moins idéal, mais toujours moral et animé, qui ouvre la livraison. Mais au roman viennent se joindre l'histoire anecdotique, la biographie, l'histoire naturelle, les voyages, les découvertes, les merveilles des arts et de l'industrie, les actualités comme l'exposition de 1878 qui a été étudiée sous toutes ses faces. Parmi les rédacteurs et collaborateurs de cette publication charmante nous trouvons à côté de M. Jules Girardin, l'auteur du *Neveu de l'oncle Placide* et des *Braves gens*, épisode de la guerre de 1871, qui lui avait déjà valu le prix Monthyon, les noms de M<sup>mes</sup> Colomb, d'Alfred Assolant, de Louise Giraud, de Marie Maréchal, de Zénaïde Fleuriot, de M<sup>me</sup> Witt-Guizot et plusieurs autres noms connus ou qui méritent de l'être. Le *Journal de la jeunesse* paraît également à la librairie Hachette et coûte 20 francs par an, soit 40 cent. par numéro. A. DAGUET.

Il paraît depuis janvier à Lausanne une feuille intitulée le *Correspondant littéraire* et vouée au culte des arts, sciences et beaux-arts, sous la direction de M. C. Ferrière. Il en a paru déjà six numéros. Les auteurs qui y collaborent nous sont parfaitement inconnus, mais ce sont gens d'esprit, aimables conteurs, français de nation, nous imaginons.

Le *Correspondant littéraire* n'a rien en effet de national, c'est une feuille pour tous, cosmopolite. A vrai dire, nous l'aimerions un peu plus du crû, plus nationale. Nous sommes de l'école de Töpfer, le charmant et noble conteur, qui disait : *Soyons de notre pays*, de l'école de Troxler, philosophe, publiciste national et s'écriant dans son enthousiasme patriotique : « Salut à toi, Helvétie, tes grands esprits forment un Tout, » comme ta nature physique. »

Mais nos concitoyens, les plus jeunes surtout, sont loin de penser tous comme nous. La Suisse, en perdant ses costumes nationaux, semble avoir perdu de son cachet helvétique. Nous, Suisses romans, nous sommes en train de nous dénationaliser dans tous les domaines et quand nos feuilles indigènes, celles qui devraient être suisses le sont si peu, comment s'étonner qu'il y en ait d'autres à côté qui ne le soient pas du tout. Tous les genres sont bons, sauf le genre ennuyeux, disait Voltaire. Or le *Correspondant littéraire* est loin d'appartenir à ce genre soporifique. Il est varié, bien écrit et ne manque pourtant pas d'attrait. Nous même nous lui apporterons peut-être un jour un tribut, s'il l'agrée. D'ailleurs quoique n'étant pas national dans le sens spécial que nous attribuons à ce terme, le *Correspondant* ne reste pas tout à fait indifférent aux intérêts du pays, témoin l'article intitulé : *Les pionniers de l'enseignement* et où la rédaction elle-même montre aux hommes d'école qu'il appelle les dé-

*fricheurs de la pensée*, une sympathie qui n'est pas commune dans la presse. Témoin encore le souvenir donné en passant au grand citoyen et magistrat Dubs.

A. DAGUET.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — L'institution des Billodes, près du Locle, administrée par un Comité général composé de citoyens de ce canton et de ceux de Vaud, Berne et Fribourg, a formé depuis quatre ans plus de 50 jeunes filles. Cette belle institution, due comme on sait à Marianne Calame, se conforme à l'esprit de sa fondatrice qui est « d'élever des » enfants malheureux dans la religion du Christ, de quelle dénomination ou nation qu'ils puissent être. »

Nous faisons des vœux pour la prospérité de cet établissement philanthropique et vraiment chrétien.

FRIBOURG. — Le 15 de ce mois est décédé dans cette ville M. Charles Eichorn, originaire d'Art, au canton de Schwytz, et qui depuis plus de 40 ans enseignait la musique et la langue allemande dans les établissements d'instruction publique moyenne et supérieure dans ce canton. Il avait débuté par donner des leçons de musique au pensionnat des Jésuites. Il passa de là à l'Ecole moyenne puis, à la création de l'Ecole cantonale, dans le corps enseignant de cette dernière. M. Eichorn était un maître zélé et consciencieux.

BERNE. — Dans le tableau que nous avons donné de l'université de Berne, le nombre des étudiants de la faculté de théologie catholique (nationale) est porté à cinq. C'est une erreur; il était de treize pour le semestre de l'hiver 1878-79 et précédemment de dix-sept. Les professeurs attachés à cette faculté sont au nombre de cinq et reçoivent 24,000 fr.

— M. le pasteur Kùchler s'occupe de la réforme de l'instruction publique et plaide la cause de la simplification dans des brochures. Le *Berner Schulblatt* prétend qu'il ne s'y entend pas et qu'il enfonce une porte ouverte. Mais ne pourrait-on pas discuter avec lui sans le ridiculiser et l'appeler le Christophe Colomb ou le Livingstone de la pédagogie? Nous avons tout à gagner en parlant raison.

## PARTIE PRATIQUE

Enseignement de la composition dans les écoles primaires (Suite).

DESCRIPTIONS SUCCINCTES.

(Voir les explications du supplément au n° 22, année 1878.)

II. VÉGÉTAUX.

SUJET : **Le sapin rouge.**

1. Le sapin rouge est un arbre forestier. 2. Il appartient aux pays froids, il préfère la montagne à la plaine et se contente du sol le plus



maigre, pourvu qu'il ne soit pas marécageux. Il constitue le principal élément des forêts de la Suisse. 3. Le sapin a la tige droite et élancée ; ses branches distribuées par couches horizontales autour du tronc vont en décroissant jusqu'à la *flèche* ou dernière pousse de la tige : c'est ce qu'on exprime en disant que le sapin affecte une forme pyramidale. Ses feuilles sont en forme d'aiguilles, raides, pointues, d'un vert sombre en-dessus comme en-dessous, fixées une à une sur les faces supérieures des rameaux et persistantes, c'est-à-dire ne tombant pas en hiver, en sorte que l'arbre reste toujours vert. Les fleurs sont disposées en *chatons* ; les étamines et le pistil forment des fleurs différentes. Les chatons mâles tombent bientôt après la fécondation ; les chatons femelles se transforment en cônes écailleux, qui ont d'abord la pointe tournée vers le ciel, mais qui, à mesure qu'ils grossissent, s'inclinent vers le sol et deviennent pendants. Le fruit est donc un cône formé par la réunion d'un grand nombre d'écailles dures, ligneuses, persistantes, se recouvrant les unes les autres, comme les tuiles d'un toit ; sous chacune d'elles se trouvent deux petites semences ailées. 4. L'écorce du sapin rouge, qui est crevassée, écailleuse et d'un brun-rougeâtre, laisse suinter une matière grasse, de la consistance d'un sirop épais, connue sous le nom de *résine*, et qui fournit la térébenthine, la poix et le goudron. 5. Son bois blanc, léger, élastique est excellent pour les constructions et comme *bois d'œuvre*. Le sapin fournit aussi un très bon bois de chauffage ; en outre, sa tige, parfaitement droite et résistante, est tout particulièrement propre à former des mâts de vaisseaux. SUJET : *Le sapin blanc*.

#### SUJET : **Le colchique.**

En automne, après que l'on a fait les regains, on voit apparaître sur les prairies basses et un peu humides une grande fleur rosée qui a reçu le nom de *Colchique d'automne*. C'est une plante étrange et mystérieuse ; car, tandis que la perce-neige, la pervenche et la violette sont les joyeuses messagères du printemps, le colchique nous annonce l'approche de l'hiver ; il fleurit l'un des derniers parmi les plantes et, par son aspect mélancolique, il semble nous dire que c'en est fait de la belle saison.

Si l'on arrache la plante tout entière on trouve un bulbe globuleux. La fleur part immédiatement de ce bulbe et n'est donc portée ni par une tige, ni par un *pédoncule*. Cette fleur ressemble à une petite tulipe, mais au lieu d'avoir six pétales distinctes, elle offre six découpures profondes, et se prolonge à sa base en forme d'un long tube qui descend jusqu'au bulbe. Elle est d'un violet pâle et doux ; six étamines sont insérées au sommet du tube, et un ovaire, surmonté de trois styles en occupe le fond. Tel est l'aspect que présente en automne cette plante singulière, dont la fleur devance de six mois, la tige et les feuilles. L'hiver est arrivé sans que le fruit ait eu le temps de mûrir ; mais l'ovaire fécondé, brave les frimas, il reste vivant sous la neige et la glace, et il se transforme en fruit au printemps, continuant ainsi à donner un démenti formel aux lois de la nature. Ce fruit se compose de trois capsules jointes à leur partie inférieure, séparées par le haut et contenant plusieurs



graines arrondies, ridées et de couleur noirâtre. Les feuilles précèdent de quelque temps l'apparition du fruit ; elles sont longues, planes, en forme de lance, larges de plus d'un pouce, engainées trois ou quatre en faisceau et d'un vert éclatant.

Le colchique est une plante vivace qui infeste les prairies et dont les bestiaux repoussent les feuilles et les tiges. Ce singulier végétal est en effet une des plantes les plus vénéneuses. Toutes ses parties exhalent une odeur forte et ont une saveur âcre et amère, mais c'est le bulbe qui se distingue surtout par ses propriétés délétères. Il agit à la manière du purgatif le plus violent, et, s'il est pris à une dose un peu élevée, il occasionne l'inflammation des intestins et la mort. Toutefois, cette plante si dangereuse par ses propriétés délétères, peut rendre de grands services entre les mains d'un habile médecin. On vante surtout son efficacité dans les affections goutteuses et rhumatismales ; on l'a aussi employé avec succès pour le traitement de certaines hydropisies.

#### DICTÉES.

Les dictées qui suivent ont été recueillies dans des examens ; nous les donnons telles qu'elles nous ont été envoyées.

I. De tous les édifices que je vous ai rappelés naguère le plus remarquable est, sans contredit, le temple de Bell, à Babylone. Les architectes que le monarque avait chargés de le bâtir, étaient convenus d'élever au centre une tour immense. Ils étaient résolus à la faire si haute qu'elle surpassait tous les bâtiments que l'on n'a jamais vu exécuter par la main des hommes. Les récits que nous en avons entendus faire sont presque incroyables, quelles que soient l'authenticité et la véracité des historiens qui les contiennent. Mais l'érudition des hommes que nous avons entendus parler de ce sujet ne nous a laissé que des doutes forts légers. Cette tour, haute de six cents pieds ou de huit étages de soixante-quinze pieds chacun, que l'on avait eu la hardiesse d'entasser les uns sur les autres.

*NB.* — Dans quel but nous envoie-t-on cette dictée ?.....

Est-ce pour la donner comme modèle ?..... Dans ce cas, nous nous abstenons de l'apprécier, parce que nous avons déjà fait comprendre ce que les dictées doivent être.

Est-ce, au contraire, pour que nous fassions une critique à l'adresse de son auteur, ou des personnes qui croient bien faire en proposant de tels modèles aux élèves de nos écoles ?..... Alors, quoique notre tâche ne soit pas difficile, nous laissons au lecteur le soin d'exprimer, pour lui-même, les pensées que peut suggérer l'étude de ce morceau choisi.

II. C'est la bonté de la Providence que célèbrent dès le matin les petits oiseaux par leurs concerts mélodieux ; et leurs joyeux chants sont l'hymne de leur reconnaissance confiante et naïve à l'honneur du Créateur. Il y a sans doute des gradations et des différences sensibles entre les œuvres variées que Dieu a faites ; mais toutes, depuis le cèdre majestueux jusqu'à l'humble hysope, depuis le monstrueux éléphant jusqu'au ciron microscopique, offrent à nos yeux l'empreinte de la sagesse infinie.

III. Nous marchions au hasard dans les prairies, les troupeaux de la

ferme paissaient dans l'herbe épaisse ou se reposaient à l'ombre des grands chênes. Comme les vagues sur le lac, les blés ondulaient sous le souffle du vent et l'on voyait au milieu des champs d'épis les pavots et les bluets élever leur tête rouge ou bleue.

Voyons jusqu'où va votre science, mes enfants, dit alors le père. Emile comptera les brins d'herbe, Louis les feuilles de la forêt, et après cela nous calculerons le nombre des grains de blé que contiennent ces épis. Nous renonçons avant d'essayer, s'écrièrent-ils ; nous voyons bien qu'elles sont innombrables les œuvres que Dieu a faites.

NB. — On voudra bien nous pardonner de ne faire aucune autre observation au sujet des dictées qui précèdent

### ARITHMÉTIQUE.

Problèmes recueillis dans les Ecoles enfantines de la ville de Genève.

#### Nombre 6.

1. Mina tient dans sa main droite 2 pièces de deux centimes et, dans sa main gauche, 2 pièces d'un centime. Combien Mina a-t-elle de centimes et combien lui en restera-t-il si elle donne 5 centimes à un pauvre enfant ?

2. Papa a acheté pour Henri un livre qui coûte 4 francs et pour Julie un autre livre qui ne coûte que la moitié de celui d'Henri. Combien le papa a-t-il dépensé pour ces deux livres ?

3. Henri a lu hier 2 pages de son livre, ce matin, il en a lu 2  $\frac{1}{2}$  pages, et ce soir encore 1  $\frac{1}{2}$  page. Combien de pages Henri a-t-il lues en tout ?

4. Une fillette a reçu de sa mère une demi-douzaine de mouchoirs de poche ; elle en a ourlé les  $\frac{5}{6}$  ; on voudrait savoir combien de mouchoirs elle a encore à ourler et combien elle y mettra de temps, sachant qu'elle fait un mouchoir par jour ?

5. J'avais une pièce de 2 francs, deux pièces de 1 franc, et quatre pièces d'un demi-franc dans mon porte-monnaie ; j'ai dépensé 4 francs, combien ai-je rapporté à la maison ?

6. Une dame a acheté au marché différentes denrées : 1 fr. de beurre.  $\frac{1}{2}$  franc de légumes, 1  $\frac{1}{2}$  franc de fruits, puis un poulet qui lui a coûté autant que le reste de ses emplettes. Combien a-t-elle dépensé en tout ?

#### Degré intermédiaire.

18. M. G. range ses dépenses sous les 5 chefs suivants : I. Habillement. II. Pension. III. Logement. IV. Eclairage et chauffage. V. Impôts. VI. Dépenses diverses. a) Quelle a été, d'après les données suivantes, sa dépense mensuelle ? b) Quelle a été la dépense pour chaque chef ? c) Quelle a été la somme totale de ses dépenses ?

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Jun.
I. Fr.	43 75	Fr. 22 25	Fr. 10 50	Fr. 25 70	Fr. 18 50	Fr. 26 00
II. »	75 70	» 78 30	» 69 40	» 70 00	» 83 25	» 70 05
III. »	27 50	» 27 50	» 27 50	» 27 50	» 27 50	» 27 50
IV. »	20 25	» 19 45	» 13 25	» 10 20	» 2 15	» 2 10
V. »	3 25	» 3 25	» 3 25	» 3 25	» 3 25	» 3 25
VI. »	21 45	» 20 15	» 19 35	» 16 45	» 18 25	» 16 75

	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
I.	Fr. 15 25	Fr. 18 45	Fr. 33 75	Fr. 16 45	Fr. 19 75	Fr. 37 75
II.	» 83 20	» 84 00	» 81 15	» 80 55	» 82 25	» 99 25
III.	» 27 50	» 27 50	» 27 50	» 27 50	» 27 50	» 27 50
IV.	» 1 75	» 2 25	» 3 40	» 5 75	» 12 75	» 18 25
V.	» 3 25	» 3 25	» 3 25	» 3 25	» 3 25	» 3 25
VI.	» 43 25	» 12 40	» 18 60	» 13 80	» 14 70	» 83 75

(a) J. 191 fr. 90. — F. 170 fr. 90. — M. 143 fr. 25. — A. 153 fr. 10. —  
M. 152 fr. 90. — J. 145 fr. 65. — J. 174 fr. 20. — A. 147 fr. 85. —  
S. 167 fr. 65. — O. 147 fr. 30. — N. 160 fr. 20. — D. 269 fr. 75. —  
b) I. 288 fr. 10. — II. 957 fr. 10. — III. 330 fr. — IV. 411 fr. 55. —  
V. 39 fr. — VI. 298 fr. 90. — c) 2,024 fr. 65. (D'après Böhme.)

#### GÉOMÉTRIE.

*Rectification* concernant le prob. I, page 48. — Par erreur, il a été remis à l'imprimerie une feuille contenant une solution inexacte envoyée par un correspondant. — Où est la faute et quelle est la réponse juste ?

*Solution* du problème II, page 16 (On est prié de faire le dessin).

1° Soient C D la base et A B l'autre côté parallèle (C et A se trouvant à gauche), joignons L et S, milieux des deux bases ; on formera deux trapèzes égaux, tous deux ayant mêmes bases et même hauteur. Du point O, milieu de L S, menons O P et prolongeons jusqu'aux côtés parallèles, et nous aurons M N (M sur la base C D) qui divisera le trapèze en deux parties égales.

Cette construction détermine deux triangles égaux, M O S et L O N ; par suite, si le trapèze A L S C perd le triangle M O S, il gagne son équivalent L O N, d'où égalité.

2° Pour le cas particulier, le point doit être situé en dehors de l'angle formé par les diagonales et la base moyenne. (M. Canel.)

#### PROBLÈME.

IV. Le côté d'un triangle équilatéral est égal à 34 mètres. On élève intérieurement, sur le milieu de chacun des côtés, une perpendiculaire égale à la moitié du côté ; on a ainsi trois points, qui sont les sommets d'un nouveau triangle équilatéral. On demande quelle est, à moins d'un millième près, la longueur du côté du triangle intérieur ?

(Communiqué par M. Matthey.)

#### COMPTE DE SUCCESSION.

Le 31 décembre 1878, François et Justin Dubois, Auguste et Marie Jornod, se sont partagé la succession de leur tante Henriette.

On demande, d'après l'inventaire dressé à cette date, d'établir le compte général de cette succession, ainsi que le compte particulier de chaque héritier.

*Actif.*

- 1° Argent comptant : 498 fr. 40.
- 2° Un livret de la Caisse d'épargne avec l'intérêt de 6 mois au 4 0/0, et qu'on a fait rembourser.
- 3° Billet du 15 février 1868 contre A. C., au 4 1/2 0/0, de 2,400 fr.
- 4° Billet du 15 juin 1870 contre D. B., au 4 1/4 0/0, de 2,000 fr.
- 5° Billet du 15 mars 1871 contre E. M., au 4 1/2 0/0, de 1,500 fr.
- 6° Billet du 10 septembre 1875 contre G. L. au 4 1/4 0/0, de 1,600 fr.  
(Aucun intérêt de ces 4 billets n'est en retard. Année commerciale.)
- 7° Une forêt contenant 180 ares, à 15 fr. l'are.
- 8° Un verger contenant 12 ares, à 45 fr. l'are.
- 9° Trois champs contenant ensemble 82,80 ares, à 38 fr. l'are.
- 10° 20 stères bois de sapin, à 7 fr. le stère.
- 11° 32 stères bois de hêtre, à 11 fr. le stère.
- 12° Un mobilier évalué à 1,800 fr. et que les héritiers se sont partagé

comme suit :

François en a eu pour . . . . .	Fr.	274 50
Justin . . . . .	»	613 75
Auguste . . . . .	»	419 25
Marie . . . . .	»	492 50
Total . . . . .	Fr.	1800 00

*Passif.*

1° Legs fait à la chambre de charité de Travers . . . . .	Fr.	150
2° Legs fait à S. B., sa filleule. . . . .	»	200
3° Loyer de l'appartement de la défunte . . . . .	»	120
4° Frais d'enterrement . . . . .	»	126 75
5° Notes de divers fournisseurs . . . . .	»	115
6° Frais d'inventaire . . . . .	»	42 25
7° Droit de succession, 4 0/0 sur la fortune nette.		

Il est entendu entre les héritiers que les billets, la forêt, le verger, les champs et le bois se partageront entre eux, suivant convenance et arrangement. Cet arrangement a eu lieu comme suit :

François a retenu le billet contre A. C., un champ de 24,30 ares et le verger.

Justin a retenu le billet contre D. B. et un champ de 42 ares.

Auguste a retenu la forêt, un champ de 16,50 ares, 10 stères de sapin et 16 stères de hêtre.

Marie a retenu le billet contre E. M., celui contre G. L., et le reste du bois.  
(Proposé par M. Miéville).

---

*Le Rédacteur en chef: A. DAGUET.*

---